



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/71 ✓
S/21058
27 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 27 décembre 1989, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et suite à nos précédentes lettres relatives aux attaques israéliennes répétées contre le territoire et la population libanais, j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit :

1. Le mardi 26 décembre, à 2 heures du matin, des forces israéliennes appuyées par l'aviation ont attaqué les régions de Marj Az-Zouhour, Kfar Mechki et Rachaya, dans la Bekaa occidentale. Cette attaque a été précédée d'un violent pilonnage d'artillerie, puis de l'arrivée d'une force aéroportée évaluée à une centaine d'hommes dans le champ de Nabi Safa. Cette attaque a fait deux morts et quatre blessés dans la population civile et des habitations et des biens ont été endommagés.

2. Le même jour, à 16 h 30, six appareils de l'armée de l'air israélienne ont attaqué la localité de Rmaileh, au sud de Saïda, au moyen de bombes et de missiles d'une décharge de 675 kilogrammes, occasionnant la destruction d'un immeuble de quatre étages et la mort de huit personnes, en majorité des travailleurs des services sanitaires et sociaux, et faisant 15 blessés atteints plus ou moins gravement.

Le Gouvernement libanais condamne vigou eusement ces nouvelles attaques israéliennes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et appelle l'attention de la communauté internationale sur les crimes d'Israël à l'encontre de la population libanaise, crimes qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international et un défi aux principes les plus élémentaires des droits de l'homme. Le Gouvernement libanais se réserve le droit de demander au Conseil de sécurité d'examiner la situation dangereuse créée par la répétition des agressions israéliennes contre le Liban et sa population dans la phase délicate qu'ils traversent.

A/45/71
S/21058
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Chawky CHOUERI
